
En présence de

Sont présents :

Nom	Groupe représenté
BARIL, Marie-Josée	Enseignante
BEAUDRY, France	Directrice
BÉDARD, Marie-Lyne	Représentante des parents
BERGERON, Peggy	Soutien : éducatrice spécialisée
GAMACHE, Eric	Directeur adjoint
GIARD, Véronique	Enseignante
HARDY, Marie-Claude	Représentante des parents
HÉROUX, Mélanie	Enseignante
LEFEBVRE COLBERT, Melissa	Soutien : éducatrice spécialisée
MASSON, Véronique	Représentante des parents
M-BOUCHARD, Maggie	Représentante des parents
RHÉAUME, Annie	Enseignante
ROUETTE, Véronique	Soutien : Éducatrice du service de garde
VANDEN EYNDEN, Denis	Représentant des parents

Absence (s) :

BERGERON, Peggy	Soutien : éducatrice spécialisée
MARCOTTE, Sophie	Représentante des parents

1. Présences et quorum

Madame Marie-Claude Hardy, présidente du conseil d'établissement, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2. Question du public

Aucun public

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

155-CÉ 24/25-24

CONSIDÉRANT	que la direction de l'établissement a élaboré un projet d'ordre du jour ;
CONSIDÉRANT	que la présidente du conseil d'établissement a été consultée pour l'élaboration de l'ordre du jour ;
CONSIDÉRANT	que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres dans les délais prévus ;
IL EST PROPOSÉ	par madame Marie-Josée Baril et appuyée par madame Maggie M-Bouchard ;
D'ADOPTER	l'ordre du jour de la séance régulière du conseil d'établissement du 4 février 2025, tel qu'il est présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Approbation du procès-verbal du 3 décembre 2024

155-CÉ 24/25-25

CONSIDÉRANT	que la direction de l'établissement a fait parvenir à tous les membres une copie du procès-verbal de la dernière séance ordinaire dans les délais prévus ;
IL EST PROPOSÉ	par madame Maggie M-Bouchard et appuyée par monsieur Denis Vanden Eynden ;
D'APPROUVER	le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2024, tel que rédigé.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5. Suivis au procès-verbal

- Paniers de Noël : L'activité s'est très bien déroulée. Un grand merci aux parents pour leurs généreuses contributions et au personnel de l'école pour leur travail essentiel dans l'organisation de cette activité.
- Levée de fonds « Chocolat Lamontagne » : L'année prochaine, nous utiliserons « La fabrique à projet » ce qui implique que les parents devront payer les boîtes avant de les recevoir.

6. Correspondance

Courrier adressé au conseil d'établissement :

Le conseil d'établissement a reçu une lettre visant à s'assurer que tous les nouveaux membres ont suivi la formation obligatoire du C.É.

7. Rapport de la directrice

- Nouveau fonctionnement des services complémentaires : Un modèle est actuellement mis à l'essai par le centre de services scolaire pour une durée de deux ans, avec une révision prévue à la fin de cette période.
- Les matchs des étoiles : Un projet rassembleur qui permet de réunir les membres du personnel et les élèves.
- Formation en lien avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) et le projet éducatif de l'école.
- Défi Chemin-du-Roy pour les membres du personnel : L'événement aura lieu le 24 mai prochain.
- Dossier places-élèves : L'école compte actuellement 673 élèves.
- Organisation scolaire 2025-2026 : Ce point sera abordé lors de la prochaine rencontre du conseil d'établissement.
- Journée d'embauche : Prévue pour le 14 août prochain. Il a été suggéré d'offrir une formation de deux semaines aux futurs éducateurs du service de garde.
- Normes et modalités : Des ajouts et des modifications seront apportés.
- Carnaval d'hiver : Prévu le jeudi 6 février prochain, cet événement promet d'être une belle activité pour tous.
- Semaine de la persévérance scolaire : Du 9 au 14 février, les parents sont invités à écrire un petit mot d'encouragement à leur enfant.
- Maladies et absences : Deux à Trois personnes sont disponibles pour assurer le remplacement des membres du personnel absents.

8. Sujets de discussion

a) Suivi budget 2024-2025

- Service de garde : une révision sera bientôt effectuée, et un déficit est à prévoir suite aux nouvelles normes.
- Le centre de services scolaire doit retourner au ministère 2,4 millions de dollars d'ici avril. Le montant cible de l'école est de 5 043\$. Pour y parvenir, un montant de 800 \$ sera retranché du budget des sorties culturelles, tandis que 4 243 \$ proviendront du budget « À l'école, on bouge ».

b) Suivi projet éducatif

Suivi des 3 chantiers de travail :

- Perfectionnement en lecture : Tous les niveaux seront libérés afin de favoriser le développement des compétences en lecture.
- Motivation des élèves : Des actions sont mises en place pour soutenir et renforcer la motivation des élèves.
- Cour d'école : Mise en place de nouvelles zones et développement des jeunes leaders.

c) Activités et sorties éducatives

155-CÉ 24/25-26

CONSIDÉRANT	les articles 87 et 89 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), qui stipulent que le conseil d'établissement a la responsabilité de donner son avis et de prendre des décisions concernant les activités parascolaires et les sorties culturelles ;
CONSIDÉRANT	que la programmation proposée par la direction a été élaborée avec la participation des membres du personnel de l'école ;
IL EST PROPOSÉ	par madame Marie-Claude Hardy et appuyée par madame Maggie M-Bouchard ;
D'APPROUVER	la modification à la programmation des activités et sorties éducatives 2024-2025.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

d) Formation C.É

Un rappel est fait sur l'importance de suivre la formation. En mai, les membres du conseil d'établissement recevront un courriel pour confirmer qu'ils l'ont bien complétée.

e) Service de garde

Modifications des règles de fonctionnement 2025-2026 :

- Journées pédagogiques : Les parents doivent annuler 72 heures à l'avance pour éviter les frais.
- Changement de statut de fréquentation : Un délai (5 jours ouvrables) est nécessaire pour modifier le statut de fréquentation d'un élève, y compris pour l'utilisation du transport scolaire.

CONSIDÉRANT	les articles 77.2 et 256 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), qui confient au conseil d'établissement la responsabilité d'adopter les règles de fonctionnement du service de garde ;
CONSIDÉRANT	que la proposition de la direction a été élaborée en collaboration avec la technicienne et les éducateurs du service de garde ;
IL EST PROPOSÉ	par monsieur Denis Vanden Eynden et appuyée par madame Véronique Masson ;
D'ADOPTER	les règles de fonctionnement du service de garde pour l'année scolaire 2025-2026.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

9. Affaires diverses

Aucun sujet de discussion.

10. Mot de la représentante au comité de parents

Aucun message de la représentante au comité de parents.

11. Levée de la séance

155-CÉ 24/25-28

CONSIDÉRANT	que l'ordre du jour est épuisé ;
IL EST PROPOSÉ	par madame Maggie M-Bouchard et appuyée par madame Mélanie Héroux ;
DE LEVER	la présente assemblée ordinaire à 19h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marie-Claude Hardy
Présidente

France Beaudry
Directrice